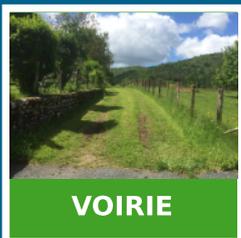




MONCEAUX sur Dordogne

Votre journal d'information municipal

Juillet 2019



VOIRIE



TARIFS



FIBRE



ECOLE



www.monceaux.correze.net



MONCEAUX

sur Dordogne

Votre journal d'information municipale

Juillet 2019

Sommaire

Travaux de voirie	Page 2	SCot et PLUiH ...	Page 10
Autres travaux	Page 2	Voirie : quelques rappels	Page 11
Infirmières	Page 5	Taxe de séjour	Page 12
Adressage	Page 5	Rappel sur les risques majeurs	Page 12
Ecole	Page 5	Brûlage des déchets	Page 13
Bilan des actes d'urbanisme	Page 6	Consignes de tri	Page 13
Fibre optique	Page 7	Agenda des animations	Page 14
Borne WiFi du bourg	Page 8		
Les nouveaux tarifs	Page 9		

MAIRIE

Le Bourg
19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE
Tél. 05.55.28.06.95 - Fax : 05.55.28.30.10
mairie.monceaux19@orange.fr
www.monceaux.correze.net
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h à 12h

Directeur de publication : Hubert ARRESTIER,
Maire de Monceaux sur Dordogne
Rédaction : Commission Information et
Communication, et associations
Crédits photos : Municipalité, associations
Mise en page : Nicolas Stein
Impression : Les Imprimeurs Corrèziens
Papier : PEFC
Tirage : 340 exemplaires

Travaux de voirie

Après étude, chiffrage par Corrèze Ingénierie de travaux sur plusieurs tronçons de voirie (route de Champeaux/La Mette, route de Bondigou, aménagement de l'impasse du Champ au bourg) et compte tenu des récessions budgétaires, des choix ont été faits.

Il a été décidé de traiter en priorité les opérations suivantes :

- l'impasse du Champ au bourg où des terrains constructibles ont été vendus et où un permis de construire a été délivré. Un deuxième devrait être prochainement déposé.
- l'élagage de la voirie (voies classées en Voirie Communale).

Ces travaux de voirie comprennent aussi les travaux nécessaires aux différents réseaux (eau potable, assainissement collectif, extension du réseau électrique, extension du réseau téléphonique, extension du réseau éclairage public, évacuation des eaux pluviales)

Le montant total des travaux est estimé à : 90 000,00 € HT dont 12 500,00 € HT pris en charge par la FDEE* 19 secteur d'Argentat (extension réseau électrique, 50% de l'extension du réseau téléphonique, 50% de l'extension du réseau éclairage public).

Pour la demande de subvention (DETR**), cette impasse a été classée en voirie communale.



Impasse "Le Champ"

Concernant l'opération d'élagage, du fait de la charge de travail sur le département de la Corrèze, l'entreprise a pris du retard sur le planning prévisionnel. Tout sera fait pour que les tronçons avec présence de réseaux aériens et / ou la fibre doit être déployée soient traités avant la pose de cette dernière.

* : La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

** : La Dotation d'équipement des territoires ruraux

Autres travaux

Atelier municipal :

Les travaux se terminent.....

En cette fin de mois de juillet, David et Julien vont pouvoir prendre possession des lieux. Ils disposeront, conformément au code du travail, d'un coin vestiaire, d'une douche et de sanitaires.



À cela sera ajouté un coin bureau pour leurs tâches administratives.

Tout le matériel et outillage d'entretien seront à l'abri ainsi que la scène d'AMAC, utilisée pour les Marchés des Producteurs de Pays.

Le club de tambourin va lui aussi pouvoir bénéficier d'un vestiaire avec douche et de sanitaires.

Ces travaux ont été conduits par l'architecte Frédéric Guillin qui avait également piloté les travaux de la Mairie.

Salle polyvalente de Moustoulat :

Les travaux de mise en conformité de cette salle (pour l'accès aux personnes handicapées) sont bien avancés :

- Une fenêtre a été remplacée par une porte-fenêtre.
- La place de stationnement « handicapée » est presque terminée, il ne manque qu'un goudronnage et une signalisation au sol spécifique.
- Les vitres cassées ont été remplacées.
- La peinture des menuiseries est prévue en juin/juillet.
- L'installation électrique doit être reprise (tableau à mettre en conformité, et remplacement des radiateurs), une sirène d'alarme doit être installée (règlementaire) et l'éclairage amélioré.



Appartement ancienne école de Moustoulat :

Les travaux de rénovation de l'appartement (F3) de l'ancienne école de Moustoulat ont débuté. L'objectif est qu'ils soient terminés pour fin août 2019.

Le montant total des travaux, après consultation, est de 33 500,00 € HT. Ils comprennent :

- Les différents diagnostics (amiante, plomb, installation électrique, énergétique),
- Les travaux de plâtrerie, isolation, peinture, revêtement de sol (Ent. BOS David)
- Les travaux de reprises de menuiserie (Ent. LAURENT Jean-Pierre),
- Les travaux de reprises et de mise en conformité de l'installation électrique (Ent. CHASTANET Jean-Luc),
- Les travaux de plomberie (Ent. COMBELONGE André)
- Les travaux de traitement des charpentes et solives (Ent. ATB)
- Une petite intervention sur la toiture (Ent. MERCIER Denis)

Une demande de subvention a été faite au Conseil Départemental de la Corrèze. Par ailleurs, une demande de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) a été réalisée auprès des fournisseurs d'énergie, son montant devrait être de l'ordre de 1000,00 € HT.

Assainissement collectif de Vergnolles :

Le village de Vergnolles présente la particularité de ne pas permettre à toutes les maisons de disposer ou mettre en place un assainissement non collectif en raison de l'absence de terrain pour certaines d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle, dès 2002, lors de la mise en place de l'assainissement collectif du bourg, l'étude sollicitée par les élus a pris en compte cette spécificité pour permettre, le moment venu, de disposer d'une station de traitement capable d'absorber l'apport supplémentaire de l'assainissement collectif de Vergnolles.

En son temps, les habitants de Vergnolles s'étaient montrés favorables à la mise en place d'une telle solution.

Les finances ont eu raison des délais mais le projet n'était nullement abandonné.

Lors de la réalisation du diagnostic sur l'assainissement collectif par la commune, avec pour assistant au maître d'ouvrage, le CPIE de la Corrèze et, pour maîtrise d'œuvre, la société d'études sur l'eau et l'environnement « Impact Conseil », l'étude a été réactualisée. L'opportunité de pouvoir obtenir de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention (nouveau programme) à partir de l'offre retenue après consultation a fait que les choses se sont accélérées.

Ce travail a été présenté en réunion publique d'information le 20 Mai 2019 par M. Combalier, Directeur du bureau d'études « Impact Conseil » en charge des études, de l'organisation et du suivi des travaux.

Trente cinq habitants de Vergnolles et alentours concernés étaient présents, ainsi que le Maire et six élus du conseil municipal.

Ce projet va permettre la mise en conformité de toutes les installations.

Une présentation détaillée a permis d'échanger et de donner des réponses aux légitimes interrogations ; notamment celles concernant le coût :

- Vous continuerez à recevoir votre facture d'eau, pas de changement.
- Vous recevrez une deuxième facture pour l'assainissement collectif qui sera calculée avec :
 - une base fixe
 - un montant variable calculé en fonction de votre consommation d'eau
 - + la redevance modernisation réseau également calculée en fonction de votre consommation d'eau.



Au premier janvier 2019, pour tous les foyers de Monceaux desservis par l'assainissement collectif, les tarifs sont :

- Part fixe 120 €
- Part variable 1,70 €/m³ d'eau
- Redevance 0,235 €/m³

Par exemple, pour une consommation annuelle de 70m³ d'eau, le montant de la facture sera de 255,45€.

Ces tarifs tiennent compte du financement de l'investissement à réaliser pour les travaux de Vergnolles.

Budget prévisionnel : 420 000,00 € Hors Taxes

Nous devrions obtenir des financements de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Départemental.

Calendrier prévisionnel :

- Finalisation du projet : Juin à Juillet 2019
- Consultation des entreprises : Août et Septembre 2019
- Demande de financement : Octobre 2019
- Réalisation des travaux en 2020 : durée prévue = 6 mois

L'aboutissement de ce dossier est une très bonne nouvelle tant pour les habitants que pour la préservation durable de notre Dordogne.

Il est important de préciser que les travaux suivants seront menés en parallèle (pour la partie « village ») : l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom, éclairage public), la réhabilitation des réseaux d'eau, ainsi que l'installation des compteurs d'eau en limite du domaine public.

Télésurveillance du réseau d'eau potable :

En 2016, par obligation réglementaire, la commune a fait réaliser un diagnostic de son réseau d'eau potable qui a abouti à un programme de travaux hiérarchisés (schéma directeur).

Dans le cadre de ce diagnostic, afin de mieux connaître le fonctionnement du réseau, des compteurs et débitmètres de sectorisation ont été posés.

L'eau devenant de plus en plus une ressource à économiser et à préserver, nous avons souhaité poursuivre la démarche d'amélioration des rendements et renforcer la surveillance du réseau en mettant en place des dispositifs de télésurveillance sur les points de comptage et ouvrages principaux du réseau.

Ces équipements de télésurveillance à distance vont permettre un gain de temps en exploitation : moins de déplacements pour la relève des débits des captages et forages mais aussi et surtout une meilleure réactivité face à l'apparition de fuites.

Il y aura une relève quotidienne automatique des volumes d'eau introduits dans le réseau, un calcul des débits de jour et de nuit et le déclenchement d'alarme pour tout écart par rapport à des seuils prédéfinis.

La commune s'est attachée des services de Socama ingénierie pour l'accompagner dans ce projet. Les travaux d'installation sont prévus au deuxième semestre 2019, le système devant être opérationnel pour début 2020.

Coût de l'opération : 75 500€ HT, Aide du conseil départemental : 35%



Infirmières

Nous vous rappelons qu'un cabinet d'infirmières libérales est installé dans le bourg de Monceaux.
Mesdames Solange Fage et Audrey Rougery répondent au 05.87.06.02.61. N'hésitez pas à les appeler !

Adressage

Les plaques de lieu-dit, manquantes ou détériorées, seront mises en place par les agents municipaux. Il en sera de même pour les plaques de rues.

Pour les numéros, ils vous seront remis et vous devrez les installer à l'endroit idéal, selon votre choix, pour qu'ils soient visibles par le facteur, les secours, les professionnels de santé, les livreurs et de tout passant.

Si vous n'avez pas récupéré le certificat d'adressage pour la mise à jour de vos adresses de correspondances, vous pouvez passer le chercher à la mairie.



Ecole

Une nouvelle année se termine à l'école de Monceaux sur Dordogne, dans la joie et la bonne humeur, mais aussi avec une pointe de regret : les élèves de GS-CP-CE1 ont dit au revoir à leur maîtresse qu'ils ne reverront pas à l'école à la rentrée de septembre.



Au cours de ce deuxième semestre, les élèves ont participé à de nombreuses activités culturelles et sportives.

En Février, les élèves ont bénéficié de l'intervention de Josette Ramon venue conter la véritable histoire de la reine des neiges.

Ils ont également assisté à une pièce de théâtre « mille ans » à la salle des confluences à Argentat.

Au retour des vacances d'hiver, tous les élèves de l'école sont partis en classe de mer à l'île d'Oléron sur le thème des êtres vivants et de la biodiversité. Cette semaine passée au centre de la Martière, géré par l'ODCV, a permis de nombreux moments de partage où petits et grands se sontentraîdés.

Début Avril, le jardin a été nettoyé par les parents d'élèves, que les enseignantes remercient chaleureusement.

Les enfants ont ensuite pu semer et planter une multitude de fruits

et légumes : salades, radis, carottes, potirons, fraises ...

La récolte a déjà commencé et c'est Claudine, la cantinière, qui s'est chargée de cuisiner les premiers légumes du jardin.

Lors d'un après-midi à la médiathèque, les Petits ont découvert le kamishibai japonais, et les Grands, de nombreuses œuvres d'art de célèbres peintres tels que Gustav Klimt, Andy Warhol, Giuseppe Arcimboldo, Vincent Van Gogh...

Pour clôturer cette année scolaire, les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus au centre de loisirs du Chambon à Laguenne avec les élèves d'Albussac, d'Altillac et de Saint Martin la Méanne pour une journée de défi-maths.



Côté sport, les Petits ont participé à une journée gymnique à Argentat en compagnie d'autres élèves du canton tandis que les Grands prenaient part à des tournois de hockey et de basket.

Ensuite, lors d'une journée d'orientation organisée à l'étang du Coiroux, les Grands se sont entraînés à la lecture de cartes et la recherche de balises avant de participer à une grande course l'après-midi.

De plus, comme chaque année, les deux classes ont pu se rendre une dizaine de fois à la piscine de Saint Martin la Méanne de début mars à mi juin.

Enfin, toute l'école s'est rendue fin juin à Mercoeur pour une journée athlétisme.



La municipalité poursuit son effort en matière d'équipement informatique de l'école primaire.

C'est ainsi que dix tablettes numériques vont être achetées pour la rentrée 2019/2020 (3 500, 00 € HT). Le financement est aidé par l'état à hauteur de 1 750,00 €

A la rentrée de Septembre, les deux classes sont maintenues.

Pour conforter l'avenir et le maintien des 2 classes, **il serait bien qu'il y ait de nouvelles inscriptions.**

Actes d'urbanisme (Permis de construire)

Du bilan annuel réalisé par le service commun d'application du droit du sol au niveau de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne pour les huit communes concernées, il ressort que pour Monceaux :



Sur 7 mois en 2017 et sur l'année 2018, ce ne sont moins de 9 actes de permis de construire qui ont été instruits.

Ce qui fait de Monceaux, la Commune la plus accueillante en dehors d'Argentat-sur-Dordogne et St Privat.

Il est important de signaler que, sur la commune, de nombreux terrains en zone constructible avec CU pour certains, sont aujourd'hui proposés à la vente par des particuliers.

Déploiement de la fibre optique

Porteur de nouveaux services et facteur de développement économique, le Très Haut Débit est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement de la Corrèze.

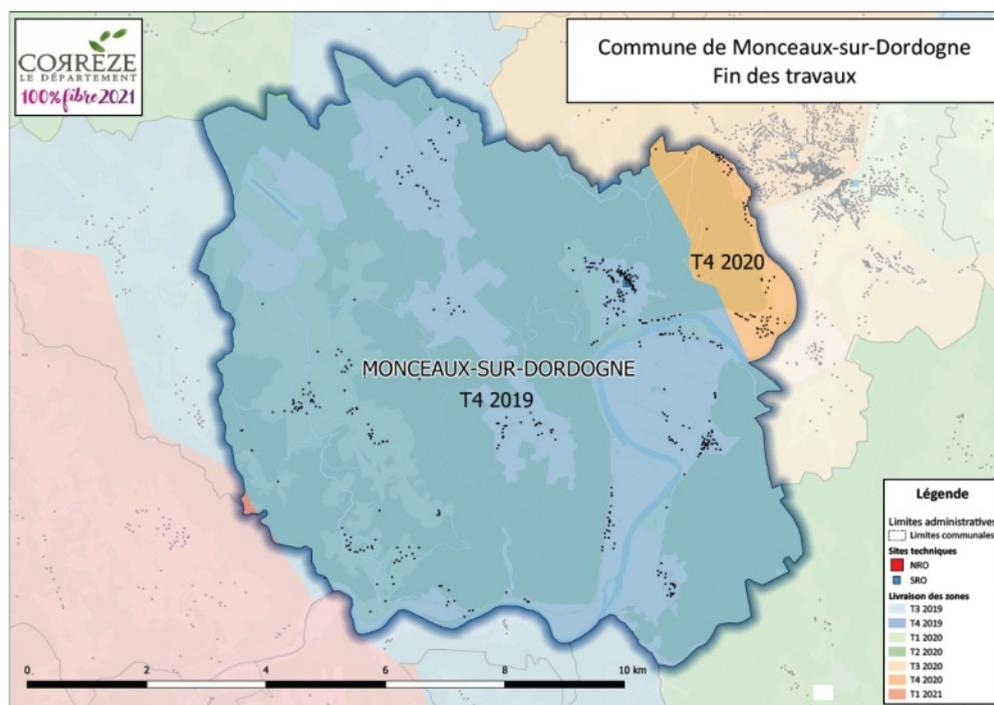
En juillet 2016, le Conseil départemental a décidé d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit pour tous avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021", en commençant le déploiement dans les zones les moins bien desservies actuellement, notamment les communes rurales, et en raccordant tous les corrèziens à la fibre d'ici 2021.

Le Département de la Corrèze a confié la maîtrise d'ouvrage de sa réalisation à deux organismes publics dont il est membre fondateur : le Syndicat Mixte numérique DORSAL pour la construction et la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD pour l'exploitation ainsi que la commercialisation du réseau.

Sur la partie Sud Est du Département (Lot 3), le syndicat Dorsal a confié la réalisation de ces travaux à la Société AXIONE Bouygues Énergies et Services. L'entreprise retenue est garante du respect du calendrier de déploiement du projet 100% Fibre et ce jusqu'à la fin de l'opération.

En ce sens, AXIONE nous apporte les éléments ci-dessous pour les phases dites de conception (études) et travaux.

La cartographie indique l'état d'avancement de toute la partie conception du réseau fibre : les plaques géographiques de déploiement de la fibre (ZAPM) ont été définies, le repérage de tous les locaux à desservir (Relevé de Boîtes Aux Lettres) et adressage sont terminés. Concernant le relevé des infrastructures existantes (poteaux, câbles et fourreaux), il est terminé (pour la partie bleue de la carte)



Pour la phase travaux de la **zone bleue** (représentant 90% de la commune), installation du Sous Répartiteur Optique (SRO), tirage des câbles et positionnement des Points de Branchement Optique (PBO), Axione nous précise que les travaux sont prévus à partir de juin/juillet 2019.

Pour les étapes suivantes, la mise en place du Nœud de Raccordement Optique (NRO), se situant sur la commune d'Argentat, point de concentration du réseau fibre, se déroulera en septembre 2019. Les travaux se termineront fin novembre 2019.

Pour la phase de travaux de la **zone en couleur orange** (représentant 10% de la commune), celle-ci se déroulera sur la 4ème trimestre 2020.

Une fois les travaux terminés et réceptionnés, le raccordement effectif des logements (depuis un boîtier posé sur le domaine public ou en palier d'un immeuble et jusqu'à l'intérieur des logements) sera réalisé lors d'une deuxième phase dite de commercialisation dès lors que chacun d'entre vous souscrira un abonnement auprès du Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de son choix.

Une période de 3 mois dite de "gel commercial" est nécessaire après la fin effective des travaux et leurs réception par le Conseil départemental et permet d'accueillir, dans les infrastructures construites, tous les opérateurs présents sur le réseau 100% public porté par le Département. Une fois cette période terminée, c'est à dire fin février - début mars 2020 (la zone bleue), votre raccordement pourra être réalisé et sera opérationnel.

Une réunion d'informations, proche de chez vous, sera organisée fin décembre - tout début janvier 2020 en présence de tous les opérateurs pour vous présenter les offres disponibles sur le réseau fibre Corrèzien.

Contact :

Conseil départemental de la Corrèze - cellule THD :
05-55-93-79-19
fibre2021@correze.fr

Borne WiFi du bourg

Le Wifi Territorial, quésaco ?

En complément à la couverture 4G pour les téléphones mobiles, les réseaux Wifi territoriaux répondent au besoin de connectivité des usagers partout et en tous lieux. C'est pourquoi la commission tourisme du Pays Vallée de La Dordogne Corrèzienne a décidé d'implanter une borne Wifi sur une trentaine de communes dont la notre (image de commune moderne en phase avec son temps). Cette opération est financée à hauteur de 80% par des fonds européens et doit être prochainement engagée.

L'utilisation du Wifi territorial est gratuite et ouverte à tout utilisateur final, dès lors qu'il dispose d'un terminal capable de se connecter en Wifi (téléphones, tablettes, ordinateurs, etc.). L'utilisateur pourra identifier le Wifi territorial par un nom facilement reconnaissable. L'utilisateur pourra se voir afficher une notification de demande de connexion de la part de la borne de Wifi territorial à proximité afin de l'informer de la disponibilité d'un service de connectivité gratuit.

Une fois identifié, l'utilisateur sera en mesure de naviguer sur internet en toute sécurité et avec le navigateur de son choix. Néanmoins, la navigation pourra être limitée dans le temps et par site et par borne.

Par confort pour l'utilisateur et en tant que réseau unifié sur le territoire, tout terminal déjà identifié se reconnectera automatiquement d'une borne à l'autre après une première authentification sur le portail. Les bornes Wifi pourront fonctionner 24h/24 et 7 jours sur 7 sur les différents sites.



Ce Wifi Territorial permettra d'avoir sur le territoire Vallée de La Dordogne Corrèzienne un « internet de séjour » pour partager les bons plans des habitants aux visiteurs, en tenant compte de leurs envies, du moment de la journée, de la météo et d'autres paramètres. C'est un dispositif numérique prometteur quand on sait que presque tous se déplacent avec un appareil mobile leur permettant de rester connectés.

Cette opération est conduite par l'office de Tourisme Vallée de La Dordogne et bénéficie aussi d'un financement européen.

Les nouveaux tarifs

Pendant les votes des budgets, les élus ont voulu maintenir tous les tarifs inchangés. Nous vous rappelons que les tarifs d'intervention sur les compteurs d'eau ont été augmentés à partir du 03 Août 2018 et les tarifs pour l'assainissement non-collectif à partir de 2019. (voir bulletin municipal janvier 2019).

En revanche, nous avons décidé de réviser les fréquences entre les contrôles des installations d'assainissement non-collectif de la manière suivante :

- Fréquence de **5 ans** entre les contrôles pour les installations existantes non-conformes avec un danger pour la santé ou un risque environnemental
- Fréquence de **10 ans** entre les contrôles
 - ▶ Pour les installations existantes au village de Vergnolles situées dans le zonage d'assainissement collectif, dans l'attente de la réalisation du projet de mise en place de l'assainissement collectif sur ce secteur
 - ▶ Pour les installations existantes conformes

Tarif pour l'eau potable	2019	2020
Abonnement (forfait)	50,00 €	50,00 €
Tarif du m3 de 0 à 500m ³	0,85 €	0,85 €
Tarif du m3 au-delà de 500m ³	0,88 €	0,88 €
Abonnement (forfait) supplémentaire	20,00 €	20,00 €
Intervention pour clôture d'un abonnement avec dépose systématique du compteur	Gratuit	Gratuit
Intervention pour ouverture d'un abonnement avec installation compteur / sans travaux	150,00 €	150,00 €
Intervention pour ouverture d'un abonnement avec travaux de raccordement et installation d'un compteur	750,00 €	750,00 €
Intervention pour remplacement d'un compteur (gelé par exemple)	150,00 €	150,00 €

Tarif pour l'assainissement collectif	2019	2020
Abonnement (forfait)	120,00 €	120,00 €
Tarif du m ³	1,70 €	1,70 €
Raccordement au réseau public d'assainissement collectif	100,00 €	100,00 €

Tarif pour la cantine scolaire	2019	2020
Tickets enfants	3,30 €	3,30 €
Tickets adultes	5,00 €	5,00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Taxes et impôts	2018	2019	Variation
Taxe habitation	8,48 %	8,48 %	0 %
Taxe foncière (bâti)	9,16 %	9,16 %	0 %
Taxe foncière (non-bâti)	63,26 %	63,26 %	0 %

Le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SCoT, PLUiH? Où en est-on ?

Rappel : La Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne depuis le mois de Juillet 2018 élabore conjointement deux documents : le "SCoT" et le "PLUiH".



Le SCoT (Schéma de cohérence Territoriale)

C'est la « feuille de route » à 20 ans du Territoire XAINTRIE VAL'DORDOGNE

- **Il a pour objectif** de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années,
- **Il organise l'espace**, l'habitat, la mobilité, le développement économique, l'environnement...

Le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat)



C'est l'expression concrète de la feuille de route du SCoT de la Communauté de Communes

- **Il planifie** l'aménagement du territoire intercommunal, définit et réglemente l'occupation des sols.
- **Il fixe les orientations** en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, d'équipements publics, de cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages, etc.
- **Il sert de référence** à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol (ex : permis de construire, d'aménager ou de démolir)
- Un « **H** » pour le volet Politique de l'Habitat

Le Diagnostic : photo du Territoire et les enjeux repérés.

L'élaboration conjointe de ces documents nécessite en tout premier lieu (1ère phase) la réalisation d'un diagnostic du Territoire Xaintrie Val'Dordogne. C'est ce qui a été réalisé de juillet 2018 à mars 2019. Ce diagnostic est disponible en Mairie et est accompagné d'un registre de remarques ; n'hésitez pas à le demander.



Prochaine étape : le projet de Territoire (Programme d'Aménagement et de Développement Durable - PADD)

Le projet va occuper les acteurs locaux d'avril 2019 à juin 2020.

Restez informé !

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous tenir informé : nous sommes tous concernés par ces élaborations.

Soyez actif via :

- ▶ La Mairie,
- ▶ Le site internet de la Communauté de Communes : <http://www.xaintrie-val-dordogne.fr>
- ▶ Pensez à la newsletter pour rester informé des futures réunions, des avancées... (abonnez-vous gratuitement en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes)

Voirie : Rappel de quelques règles

Les clôtures : En bordure d'une voie communale, tout propriétaire peut se clore, à condition d'avoir demandé préalablement un alignement au Maire (voir bulletin municipal de janvier 2019), et de respecter le droit des tiers ainsi que les servitudes publiques éventuelles.

A noter que les clôtures sèches (barrières, palissades, murs, etc...) peuvent être implantées à l'alignement. Les haies vives et clôtures de fils de fer barbelés doivent observer un retrait de 0,50 mètres par rapport à l'alignement.

Les murs de soutènement : s'ils sont compris à l'intérieur de l'emprise de la voie publique, le mur de soutènement appartient à la Commune, même s'il soutient les terres des propriétés riveraines. Si ce mur est à la limite de l'alignement à l'intérieur de la propriété, il appartient à cette dernière.

La visibilité (servitude de visibilité) : Afin d'assurer une meilleure visibilité, à proximité de croisements, virages ou points dangereux pour la circulation, les propriétés riveraines des voies communales peuvent être frappées de servitudes de visibilité. Pour cela, un plan de dégagement est arrêté, après enquête publique et approuvé par le conseil municipal (Art. L114-1 et suivant du Code de la Voirie Routière). L'enquête est identique à celle des plans d'alignement. Une fois adopté, le plan est notifié aux propriétaires intéressés qui sont indemnisés proportionnellement aux dommages subis, et déposé au Service de la Publicité Foncière pour information des tiers et des éventuels acquéreurs.

Cette servitude peut concerner :

- l'obligation de supprimer les murs de clôture et de les remplacer par des grilles,
- l'obligation de supprimer des plantations gênantes,
- l'obligation de ramener et de tenir le terrain de toute superstructure à un niveau au plus égal au niveau qui est fixé par le plan de dégagement,
- l'interdiction de bâtir et de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus du niveau fixé par le plan de dégagement,
- le droit pour le Maire d'opérer la résection des talus, remblais et tous obstacles naturels, de manière à réaliser des conditions de vue satisfaisantes

Les écoulements d'eau (servitude d'écoulement des eaux) : Les eaux des toitures ne peuvent couler directement sur la voie publique des bâtiments implantés en limite. En conséquence, les eaux doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descente. Il en est de même pour les eaux usées, bien entendu. Les propriétés riveraines des Voies Communales (comme des Chemins Ruraux) situées en contrebas des voies, sont assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins. La réciproque s'applique également au profit des propriétés riveraines. Cette servitude est un droit d'égout ou aisance de voirie. Les propriétaires des fonds peuvent ouvrir des fossés et canaux sur leur propriété, à 0,50 mètre de l'alignement. Les riverains ne sont pas tenus de recevoir les produits en provenance du curage des fossés dépendant des Voies Communales et des Chemins Ruraux.

Les plantations : Pour les plantations effectuées depuis le 25 Juin 1989, un retrait de 2 mètres par rapport à l'alignement est obligatoire pour les plantations en bordure des Voies Communales. Ces distances ne sont pas observées dans le cadre d'arbres, arbustes, arbrisseaux, plantés en espaliers contre le mur de clôture à l'intérieur de la propriété riveraine. Ces plantations ne devront toutefois pas dépasser le faitage du mur. Dans le cas d'une Voie Communale surplombée par une ligne électrique, la distance de plantation doit respecter un recul de 3,00 mètres par rapport à l'alignement, à l'intérieur des propriétés pour les plantations de moins de 7,00 mètres de hauteur; au-delà de 7,00 mètres, cette distance est augmentée de 1,00 mètre, par mètre supplémentaire de hauteur, dans la limite de 10 mètres.

Taxe de séjour

Réforme à partir du 1er janvier 2019 :

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est un syndicat mixte dont les membres sont les Communautés de communes Xaintrie Val'Dordogne et Midi Corrézien. Depuis 2016, les Communautés de communes ont transféré au PETR la collecte de la taxe de séjour.

A la suite de la loi de finances rectificative pour 2017 et au projet de loi de finances pour 2018, le PETR de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a délibéré le 12 juillet 2018 concernant les nouvelles modifications de la perception de la taxe de séjour.



Les principaux changements en vigueur **à partir du 1er janvier 2019** sont:

- L'application d'une tarification au pourcentage pour les hébergements non classés ou en attente de classement, le taux est de 5 % sur le coût hor taxe de la nuitée par personne
- L'obligation des plateformes de location, intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels, de percevoir la taxe de séjour. Pour les autres plateformes, cela reste une possibilité.
- La modification du barème tarifaire pour la catégorie des aires de camping-cars et campings 3* à 5*.

Pour les hébergeurs, nous invitons à effectuer vos déclarations et vos paiements, en vous connectant à la plateforme : <https://valleed.consonanceweb.fr/>

Vous trouverez également les documents téléchargeables (affiche des tarifs, registre du logeur, ...), une calculatrice pour effectuer des simulations, une veille réglementaire, ...

Les régisseurs se tiennent à votre disposition pour plus de renseignements :

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Régie taxe de séjour
5 Rue Emile Monbrial
19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE
05 65 33 22 04 - taxesejour.valleedordogne@gmail.com

Rappel sur les risques majeurs

Nous l'avions évoqué dans le bulletin municipal de juillet 2018, la commune de Monceaux-sur-Dordogne est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques, dans ce cadre :

- Il revient aux loueurs ou vendeurs de biens immobiliers d'informer les locataires et/ou acquéreurs sur les risques majeurs.

Les documents d'informations sont disponibles sur : <http://www.monceaux.correze.net>

et sur le site des services de l'état : <http://www.correze.gouv.fr/IAL>

Rappel sur le brûlage des déchets en période estivale

Il est rappelé que l'usage du feu, pour le brûlage de toutes sortes de déchets, sur le département de la Corrèze est règlementé par arrêté préfectoral du 07 avril 2015.

En période « Orange », c'est-à-dire les périodes allant **du 15 février au 31 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre, l'utilisation du feu est interdite pour les particuliers.**



Des dérogations peuvent être accordées aux professionnels.

En période « Verte » c'est-à-dire le reste de l'année, le brûlage des déchets secs (branches, herbe, ...) par les particuliers est autorisé à condition d'être à **plus de 50 m de tout point sensible** (habitations, bâtiments, routes, ...)

Les contrevenants sont passibles d'une amende (prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe) voir de sanctions (sanctions prévues au code pénal)

Consignes de tri

Pour faire suite à la récente diffusion dans la presse des nouvelles consignes de tri élargies du SIRTOM de Brive, nous voudrions apporter des clarifications. En effet, cette information adressée exclusivement aux habitants du secteur de Brive, ne s'adresse pas aux usagers de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne ou collectivités autres que celles de la Région de Brive.

Il n'est pas encore possible sur les 30 communes de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne de recycler des récipients fabriqués en plastique fin. Le centre de tri de Bondigou n'est pas équipé de cet outil.

Pour XV'D, les consignes de tri ne changent pas.

Rappel concernant **les emballages recyclables** :

- les flacons et bouteilles en plastique
seulement les flacons ou bouteilles
pas de barquettes en plastique, pots de yaourt...
- les boîtes de conserve, les bidons, les aérosols et les barquettes en métal
- le papier, les cartonnettes et les briques.



Dépôt sauvage dans les bois

Pour plus de renseignements, le Pôle déchets est à votre disposition :

Pôle déchets

Le Claux - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

05.55.28.96.50

dechets@xaintrie-val-dordogne.fr

veronique.gregoire@xaintrie-val-dordogne.fr

Une affiche informative sur le tri des déchets. En haut à gauche, le logo de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne. À droite, le slogan 'Vous TRIEZ Nous RECYCLONS' avec une note indiquant que les sacs transparents pour le tri sélectif sont à retirer gratuitement à la Mairie ou pour Argentat-sur-Dordogne aux Services Techniques XV'D. Le centre de l'affiche est divisé en deux sections : la partie supérieure montre divers emballages recyclables (boîtes, bouteilles, aérosols) devant un bac à tri sélectif ; la partie inférieure montre des déchets ménagers (restes de repas, emballages alimentaires) devant un bac à déchets ménagers. En bas de l'affiche, les coordonnées des Services Techniques XV'D sont indiquées : Le Claux - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05 55 28 96 50 - dechets@xaintrie-val-dordogne.fr. Les horaires sont : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 / Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le logo CITEO est visible en bas à droite.

ANIMATIONS - À VOS AGENDAS !

Commémoration du 75^{ième} anniversaire du parachutage :

14 JUILLET à 18h : Save the date! Nous fêterons les 75 ans du parachutage de Moustoulat à la stèle des Chancèves.

Animations des marchés des producteurs de pays :

Du 4 juillet au 29 août, tous les jeudis à partir de 17h.

Animations toutes les semaines :

- Visite de la classe d'autrefois, dans l'ancienne école de 17h30 à 19h30
- Visite du musée de 17h à 19h30
- Activités pour enfants de 18h à 20h (soit confection de cerfs-volants ou initiation tambourin ou course d'orientation ou jeux médiévaux ou maquillage ou sarbacane/ tir à l'arc...)
- Soirée musicale

Programmation des animations musicales en soirée :

4 juillet Surprise !

11 juillet Jeff & Tom

18 juillet Whisky Paradis

25 juillet Rémi Sallard

1 août Momo

8 août Steff Tej et Ejectés

15 août Fred et Fifi

22 août Gulapia

29 août Mathieu Martinie

Les ateliers d'été 2019 :

Les Ateliers d'été, organisés comme chaque année par les associations Corps en Tête et Compagnie L'Instant Mêmes, se dérouleront **du samedi 3 août au jeudi 8 août 2019**, de 10 heures à 14 h 30, dans la salle polyvalente de Monceaux-Sur-Dordogne. Au programme cette année, un "best of" des 6 années d'existence de cette manifestation: yoga dance avec Caroline Jaubert (samedi 3), jeu d'acteur avec Ugo Broussot (dimanche 4), cirque acrobatique avec Alice Millet (lundi 5), écriture avec France Jolly (mardi 6), pop-up avec Mathilde Arnaud (mercredi 7), Flamenco avec Paola Maureso (jeudi 8). Un cours de Stretching Postural® aura lieu tous les matins de 8 h 30 à 9h 30. Renseignements et inscriptions : 06.84.23.46.26 et 06.60.47.54.94

La foire aux veaux élevés sous la mère :

Le lundi 2 septembre, organisée par le comité des fêtes et des foires. 7h30/8h15 arrivée des veaux, 8h30 tri des 20 meilleurs, 9h ouverture de la foire, 9h30 vente aux enchères des 15 plus jolis animaux, Casse-croûte de 9h30 à 11h30, 11h remise des prix. Renseignements au 06 33 31 01 13

Rando groumande :

Le dimanche 15 septembre, organisée par l'association Familles Rurales de Monceaux. Sur les hauteurs de Monceaux. Parcours d'environ 10km. Haltes gustatives. Plus de détails à suivre.

Loto de l'école :

Le samedi 30 novembre, dans la salle polyvalente, à partir de 20H30. Buvette, gâteaux. Organisé par l'association des parents d'élèves.

Réveillon du nouvel an :

Le 31 décembre, dans la salle polyvalente. Traiteurs : les Garennes du Gour. Animation musicale. Soirée organisée par l'association Familles Rurales de Monceaux.



Pour et grâce aux **VOUS** Bénévoles



Quelques bons souvenirs des animations du premier semestre 2019...



Bravo et merci à tous !

Le Bulletin Municipal de Monceaux sur Dordogne

Si vous ne le recevez pas, la prochaine fois, venez en chercher un à la Mairie !